

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE:

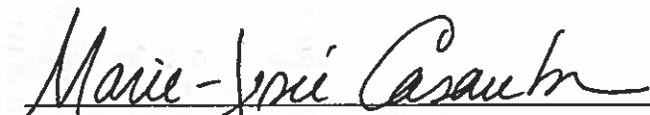
Conformément à l'article 148.0.1 du Code municipal, un avis est donné à l'effet que le Conseil de la MRC de Joliette apporte un changement au calendrier des séances ordinaires 2019 adopté lors de la séance ordinaire du 28 novembre 2018, par la résolution numéro 204-11-2018.

La séance ordinaire du mardi 14 mai 2019 - 19h30 se tiendra :

À 19 H

**Cette séance aura lieu à la salle du Conseil de la MRC de Joliette,
situé au 632, rue De Lanaudière, à Joliette.**

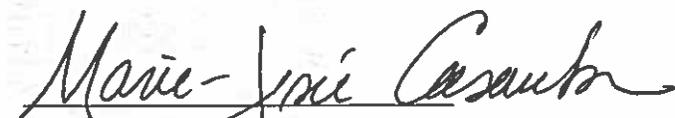
DONNÉ À JOLIETTE, CE 7^e JOUR DE MAI DEUX MILLE DIX-NEUF.


Marie-Josée Casaubon, directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Marie-Josée Casaubon, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Joliette, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 7 mai 2019 entre 8 h 30 et 16 h 30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mai 2019.


Signature